

Date de dépôt : 7 mai 2015

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Pierre Weiss, Renaud Gautier, Edouard Cuendet, Charles Selleger, Ivan Slatkine, Fabienne Gautier, Fabiano Forte, Philippe Morel, Jacques Jeannerat, Vincent Maitre, Jean Romain, Bertrand Buchs, Mathilde Chaix, Antoine Barde, Nathalie Fontanet, Francis Walpen, Pierre Conne, Alain Meylan, Guillaume Barazzone, Frédéric Hohl, Christophe Aumeunier, Beatriz de Candolle, Nathalie Schneuwly, Michel Forni, Anne-Marie von Arx-Vernon, Serge Dal Busco, Guy Mettan, Patrick Saudan, Gabriel Barrillier, Jacques Béné, René Desbaillets et Pierre Ronget en faveur de l'emploi dans le secteur bancaire et financier à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 mars 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

considérant :

- l'importance du secteur bancaire et financier en termes d'emplois à Genève;*
- la contribution prépondérante de ce domaine économique au PIB du canton;*
- les recettes fiscales considérables découlant de ce secteur, perçues tant au niveau cantonal que communal;*
- l'importance de la place financière pour le maintien à Genève d'activités économiques connexes, telles que le négoce de matières premières;*
- les attaques et pressions incessantes contre la place bancaire et financière suisse et genevoise;*

- *les nombreux défis pour la place bancaire et financière genevoise qui découlent des stratégies élaborées au niveau fédéral, notamment en matière de conformité fiscale et en lien avec la mise en œuvre des accords dits « Rubik »;*
- *que le développement de secteurs d'activités créateurs d'emplois, à l'instar du domaine des fonds de placements, doit être facilité;*

invite le Conseil d'Etat

- *à s'engager résolument en faveur d'une stratégie en matière de fiscalité transnationale conforme aux impératifs de compétitivité du secteur bancaire et financier genevois et aux impératifs budgétaires du canton de Genève;*
- *à s'engager en faveur du maintien à long terme des emplois du secteur bancaire et financier à Genève;*
- *à inviter les partenaires sociaux de la branche à prendre les mesures pour prévenir le chômage, en intensifiant la formation professionnelle et continue et en sensibilisant les employés à cette question;*
- *à s'opposer à l'adoption unilatérale par la Suisse de mesures dérogeant aux standards internationaux en matière de conformité fiscale, relativement à l'introduction d'une obligation d'autodéclaration systématique de conformité fiscale des clients étrangers;*
- *à poursuivre ses efforts, au demeurant salués par les auteurs de la présente motion, pour que Genève reste une place fiscalement attractive pour les sociétés multinationales, notamment pour celles actives dans le négoce de matières premières afin que l'activité connexe de financement de ce négoce puisse demeurer et se développer dans notre canton;*
- *à documenter les chances et les risques que représente le développement du secteur du négoce à Genève;*
- *à s'engager pour que la Suisse se dote de conditions-cadres attractives et conformes aux critères du développement durable – notamment en termes économiques, écologiques et sociaux – pour renforcer activités de gestion institutionnelle et de fonds de placement.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est conscient du fait que le secteur bancaire et financier joue un rôle prépondérant dans l'économie et la prospérité de notre canton et qu'il fait face à des enjeux sans précédent à l'échelon national. Des réponses qui respectent les engagements internationaux, tout en défendant les impératifs de compétitivité de la place bancaire et financière suisse et genevoise, doivent donc être trouvées en partenariat avec tous les acteurs concernés.

Vu le temps écoulé depuis le dépôt de cette motion et les relations étroites que le Conseil d'Etat entretient avec les différentes parties prenantes, il est proposé de ne résumer ici que brièvement les grandes lignes de sa stratégie en matière fiscale et concernant la formation. Quelques actions déployées dans ce domaine sont par ailleurs énumérées, traduisant l'engagement du Conseil d'Etat en faveur de la compétitivité de ce secteur.

Stratégie du Conseil d'Etat en matière de fiscalité transnationale

En matière de fiscalité transnationale, le Conseil d'Etat est d'avis que la participation active de la Suisse à l'élaboration des nouvelles normes mondiales est primordiale. Il en va de même en ce qui concerne le respect des normes reconnues internationalement et qui font l'objet d'évaluations par le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque mondiale et le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Le Conseil d'Etat relève qu'en cas de non-respect, le risque est non négligeable que la Suisse se retrouve sur des listes noires et subisse des sanctions qui, au final, seront également dommageables pour la place financière genevoise.

A l'occasion des réponses qu'il a fournies dans le cadre des diverses consultations fédérales touchant de près ou de loin à la fiscalité transnationale, le Conseil d'Etat a mis l'accent sur la régularisation du passé, l'accès aux marchés, l'utilisation de la marge de manœuvre internationale et la fiscalisation des avoirs. Tel a notamment été le cas à l'occasion des consultations fédérales relatives à l'échange automatique d'informations, la réforme de l'impôt anticipé, **l'application unilatérale de l'échange de renseignements selon la norme de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Accord entre la Suisse et les États-Unis visant à faciliter la mise en œuvre du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), la stratégie concernant la place financière, ainsi que les projets de loi sur le blanchiment d'argent, la mise en œuvre**

des recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI), l'unification des procédures pénales en matière fiscale, l'assistance administrative fiscale, sur l'infrastructure des marchés financiers, etc.

Le Conseil d'Etat s'est par ailleurs opposé à tout *swiss finish* et a relevé le manque d'harmonisation avec les lois existantes auxquelles la place financière est soumise (cf. réponse aux projets de loi relatifs aux services et aux établissements financiers).

En outre, il s'est fortement impliqué pour défendre la position genevoise en matière fiscale, notamment en lien avec la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), ainsi que par des actions menées en concertation avec le canton de Vaud.

Stratégie du Conseil d'Etat en matière de formation

Le Conseil d'Etat précise que les enjeux relatifs à la formation concernent tant la formation initiale que continue et relève que le département de l'instruction publique, de la culture et des sports (DIP), ainsi que l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), se sont fortement impliqués sur ces deux aspects; ceci, en étroite collaboration avec l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB), ainsi qu'avec la Fondation Genève Place Financière (FGPF), afin de promouvoir et développer la formation professionnelle initiale dans le secteur bancaire et pour répondre aux besoins de ce secteur particulier.

Ainsi, s'agissant de la formation initiale, plusieurs mesures sont en cours, telles que :

- la possibilité pour les jeunes intéressés par les métiers de la banque d'entreprendre un CFC bilingue français-anglais;
- le renforcement de la maturité professionnelle intégrée, permettant aux banques de recruter des jeunes avec un bon potentiel scolaire;
- la recherche de nouveaux modèles de formation plus souples répondant aux besoins des entreprises (par exemple deux années en école, suivie d'une année en entreprise);
- la mise en place de mentorats pour soutenir les formatrices et formateurs dans les entreprises face aux exigences croissantes de la formation;
- l'information et la promotion des formations bancaires dans le cadre de la Cité des métiers permanente rattachée à l'OFPC et de l'exposition Cité des métiers, cette dernière ayant lieu tous les trois ans à Palexpo.

Afin de renforcer le partenariat dans le champ de la formation professionnelle initiale pour le secteur bancaire, les partenaires sociaux sont

maintenant présents dans le cadre de la commission spécifique chargée de veiller au bon fonctionnement de la filière de formation.

En ce qui concerne le domaine de la formation continue, le Conseil d'Etat a conclu un contrat de prestations avec l'ISFB qui fournit une plateforme de formation professionnelle spécialisée et une palette de cours à la carte, de brevets et de diplômes permettant aux professionnels de la banque et de la finance de développer leurs compétences et de se perfectionner. De par son activité, l'ISFB joue un rôle déterminant pour renforcer l'employabilité du personnel dans ce secteur et offre plusieurs formations reconnues par le DIP au niveau cantonal, ainsi qu'une formation de technicien en école supérieure (ES) permettant au titulaire d'un CFC d'acquérir une spécialisation bancaire reconnue sur le plan fédéral.

Toujours en matière de formation continue, plusieurs dispositifs sont mis en place par le canton pour inciter les personnes à se former en permanence. Ces dispositifs, tels que le chèque annuel de formation ou le dispositif perte de gain (qui permet à des personnes de se qualifier sur leur temps de travail), font l'objet d'une information régulière aux partenaires sociaux.

Actions du Conseil d'Etat en faveur du secteur bancaire et financier

Le département de la sécurité et de l'économie (DSE), notamment avec le service de la promotion économique (SPEG), est en contact régulier avec les acteurs économiques concernés, en particulier la FGPF, l'Association Suisse des Banquiers (ASB) et la *Swiss Trading and Shipping Association (STSA)*. Il s'est par ailleurs impliqué dans plusieurs actions en faveur de ce secteur, dont la liste ci-dessous n'est qu'exemplative.

En particulier, il a participé à diverses manifestations dans le domaine de la finance (dont le Geneva Forum for Alternative Investment), de même qu'à des événements connexes, notamment en lien avec le secteur du négoce, très largement dépendant de la présence d'institutions de financement comme l'ont justement relevé les motionnaires.

Il a également accompagné l'implantation de plusieurs acteurs du domaine de la finance (dont IG Bank SA, la Banque du Léman ou VTB Capital Investment Management) et continue à suivre de nouveaux dossiers. Plusieurs démarches promotionnelles ont été également entreprises visant notamment à favoriser l'implantation d'une banque chinoise à Genève, marquées par des rencontres à haut niveau, y compris en Chine.

Afin de soutenir une diversification de ce secteur, le DSE favorise le développement de nouvelles technologies (notamment grâce à la collaboration des organismes qu'il subventionne) et souhaite tant valoriser le

pôle de compétences *fintech* émergeant à Genève, qu'inciter les investissements privés dans ce domaine. Il organise en outre régulièrement des rencontres avec les acteurs économiques concernés, consacrées tant aux innovations technologiques qu'au financement du capital risque.

S'agissant de la finance durable, une aide financière a été accordée par le Conseil d'Etat à l'association Sustainable Finance Geneva (SFG) de 2012 à 2014. Lancée en 2008, la SFG est portée par des professionnels de l'investissement et bénéficie du soutien de plusieurs institutions financières genevoises renommées. Plateforme d'échanges et de formation entre les professionnels de la finance, la SFG vise à sensibiliser les acteurs politiques, économiques et financiers aux solutions d'investissement responsable qui concilient le développement économique avec les enjeux sociaux et environnementaux. Elle s'attache en outre à promouvoir la place financière genevoise en tant que pôle de la finance durable.

Concernant le domaine du négoce et dans le but de renforcer la position de Genève sur la scène internationale, le DSE et l'Université de Genève, en collaboration avec la Confédération, ont soutenu la création du Swiss Research Institute on Commodities, un **institut** unique en Suisse **de recherche sur les matières premières**, dont sont partenaires la STSA, l'Association suisse des négociants en café (SCTA) et Swisscontact; ceci, après avoir soutenu la création du Masters of Arts in International Trading, Commodity Finance and Shipping.

Le DSE organise par ailleurs des rencontres régulières avec les acteurs concernés et la Confédération et participe à des tables rondes et à des forums, tant au plan cantonal qu'inter-cantonal ou fédéral. Il collabore en outre à la mise sur pied d'évènements, ainsi qu'à l'élaboration d'un film didactique de présentation du secteur du négoce.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP